

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE : SHAWINIGAN  
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,  
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 20 mars 2007 à 19 h 35 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Danielle Bolduc, les membres suivants :

Madame Carole Boisclair	Madame Johanne Harvey
Monsieur Denis Boulianne	Monsieur Réal Julien
Madame Nicole Bourassa	Monsieur Serge Lafontaine
Monsieur Claude Boutin	Madame Brunelle Lafrenière
Madame France Désaulniers	Monsieur Martin Lafrenière
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Nicole Thiffeault-Marchand

Madame Sylvie Giroux et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Claude Leclerc. Monsieur Daniel Bussière, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des communications
Madame Maryse Demers	Directrice des Services éducatifs (jeunes)
Monsieur Denis Lampron	Directeur des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
Madame Patricia Magny	Directrice des Services des ressources humaines par intérim
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles, de l'informatique et du transport scolaire
Monsieur Serge Trudel	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

---

Président(e)

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 203 0307 :** Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0307-03 soit adopté en y ajoutant l'article suivant:

4.9 Modification d'un congé sans traitement pour un cadre.  
5.1 Condoléances.

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 204 0307 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenues le 20 février 2007 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0307-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant après cela aux sujets présentés par la Direction générale, une recommandation pour le reclassement de magasiniers au Carrefour Formation Mauricie est soumise par monsieur Claude Leclerc. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Reclassement de  
magasiniers au  
CFM

**RÉSOLUTION 205 0307 :** CONSIDÉRANT que des demandes de reclassement concernant des postes de magasiniers, classe II au Carrefour Formation Mauricie ont été présentées;

CONSIDÉRANT, par suite d'une étude réalisée par la direction de cet établissement, qu'un tel reclassement permettrait notamment de procéder à une mise à jour des tâches à exécuter en tenant compte de l'évolution technologique ainsi qu'à la mise en place d'un système d'entretien préventif des équipements ayant pour effet de minimiser les coûts d'entretien et de réparation ainsi que d'augmenter l'efficacité des équipements;

CONSIDÉRANT, suite à l'analyse du dossier, que la Direction générale recommande de donner suite à ces demandes de reclassement;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

EN CONSÉQUENCE et sous réserve d'une entente à être conclue avec le syndicat concerné, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que soit autorisé le reclassement des postes suivants au Carrefour Formation Mauricie :

- ✓ le poste de magasinier, classe II, détenu par monsieur Réjean Gélinas, est reclassé comme poste de magasinier, classe I;
- ✓ le poste de magasinier, classe II, détenu par monsieur Jacques Langevin, est reclassé comme poste de magasinier, classe I;
- ✓ le poste de magasinier, classe II, détenu par monsieur Gaétan Neault, est reclassé comme poste de magasinier, classe I;
- ✓ le poste de magasinier, classe II, détenu par monsieur Guy Schmouth, est reclassé comme poste de magasinier, classe I;
- ✓ le poste de magasinier, classe II, détenu par monsieur Guy Trottier, est reclassé comme poste de magasinier, classe I;

QUE ce reclassement des postes précités soit applicable à compter du 21 mars 2007;

QUE, par ailleurs, ces modifications soient prises en compte dans le projet de modification au plan d'effectif du personnel de soutien au secteur général à être déposé pour fins de consultation;

QUE finalement, la présidente et le directeur général soient autorisés à signer l'entente précitée, et ce, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général, monsieur Claude Leclerc, souligne qu'une proposition de modification au contrat d'utilisation de fibres optiques conclu avec la Corporation TGV-Net Mauricie sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil des commissaires.

Par la suite, et sur recommandation du directeur général, les membres du conseil des commissaires procèdent à l'adoption du « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008 à 2009-2010 », de la « Liste des écoles et des centres 2007-2008 » et des « Actes d'établissement 2007-2008 ».

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissements

**RÉSOLUTION 206 0307 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, qu'à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

CONSIDÉRANT, par la suite et compte tenu de ce plan, que la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

\_\_\_\_\_  
Président(e)

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

CONSIDÉRANT que les études et les consultations requises préalablement à l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, de la liste des écoles et des centres ainsi que sur les actes d'établissement ont été faites;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soient adoptés:

- ✓ le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2007-2008 à 2009-2010 », décrit au document 0307-05;
- ✓ la « Liste des écoles et des centres 2007-2008 », décrite au document 0307-06;
- ✓ les « Actes d'établissement des écoles et des centres 2007-2008 », décrits au document 0307-07.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, les commissaires acceptent la proposition relative à l'affectation du fonds du Rendez-vous panquébécois Mauricie Secondaire en spectacle.

Entente - Fonds du  
Rendez-vous  
panquébécois  
Mauricie  
Secondaire en  
spectacle

**RÉSOLUTION 207 0307 :** CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 415 0605, que la Commission scolaire de l'Énergie a antérieurement accepté que les montants du surplus de la corporation du Rendez-vous panquébécois Mauricie Secondaire en spectacle soient versés dans un fonds commun administré par l'U.R.L.S. Mauricie et géré par les représentants désignés par chaque partenaire;

CONSIDÉRANT qu'il fut alors prévu que si le 1<sup>er</sup> juillet 2007 il n'y avait pas d'entente entre les partenaires sur l'affectation du fonds, que celui-ci serait fermé et redistribué aux partenaires tel que stipulé par une entente intervenue entre les partenaires le 9 décembre 2003;

CONSIDÉRANT que le Comité de gestion du fonds du Rendez-vous panquébécois Mauricie Secondaire en spectacle a soumis une proposition quant aux orientations préliminaires sur l'affectation du fonds;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accepte la proposition relative à l'affectation du fonds du Rendez-vous panquébécois Mauricie Secondaire en spectacle tel que décrite au document 0307-08.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires autorisent après cela, sur recommandation du directeur général, un congé sabbatique à traitement différé pour un cadre d'établissement.

---

Président(e)

Congé sabbatique  
à traitement différé  
d'un cadre  
d'établissement

**RÉSOLUTION 208 0307 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille,  
directeur d'école au primaire, a présenté une demande de  
congé sabbatique à traitement différé;

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Robitaille,  
directeur d'école au primaire, a présenté une demande de

Monsieur le commissaire Steve Martin PROPOSE que  
soit autorisé un congé sabbatique à traitement différé à monsieur Stéphane Robitaille, congé  
d'une année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008, dans un plan de cinq (5) ans entrant en  
vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Adopté unanimement

Le directeur général, monsieur Claude Leclerc, présente ensuite le projet de calendrier des  
jours chômés et payés applicable pour le personnel en 2007-2008 (document 0307-09),  
lequel projet sera soumis aux consultations requises.

L'article 4 de l'ordre du jour est complété par l'adoption d'une résolution modifiant la  
période d'un congé sans traitement d'un cadre d'établissement.

Modification à un  
congé sans  
traitement

**RÉSOLUTION 209 0307 :**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de  
l'Énergie a autorisé un congé sans traitement à madame  
Lise Dubuc, directrice d'école primaire;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de  
l'Énergie a autorisé un congé sans traitement à madame

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la période de  
ce congé sans traitement;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la période de

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal  
Julien PROPOSE que la période de congé sans traitement autorisé à madame Lise Dubuc soit  
du 28 août 2006 au 21 mars 2007 plutôt que du 28 août 2006 au 30 juin 2007.

Adopté unanimement

En étant par la suite aux sujets présentés par la présidence, une résolution de condoléances  
est adoptée.

Condoléances

**RÉSOLUTION 210 0307 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Laforest, père  
de monsieur Robert Laforest, enseignant et de monsieur  
Jean-Yves Laforest, député de Saint-Maurice-Champlain et ancien président de la  
commission scolaire, est récemment décédé ;

CONSIDÉRANT que monsieur Bernard Laforest, père  
de monsieur Robert Laforest, enseignant et de monsieur

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE  
que des condoléances soient adressées à messieurs Robert Laforest et Jean-Yves Laforest,  
ainsi qu'à leur famille.

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE  
que des condoléances soient adressées à messieurs Robert Laforest et Jean-Yves Laforest,

Adopté unanimement

\_\_\_\_\_  
Président(e)

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets présentés par les Services des ressources humaines. Après avoir reçu les renseignements requis de madame Patricia Magny, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démission

**RÉSOLUTION 211 0307 :**            CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit acceptée la démission de la personne suivante :

- ✓ Sonya Gauthier, orthopédagogue à l'école des Vallons à Saint-Paulin, laquelle est effective au 20 décembre 2006.

Adopté unanimement

Démissions pour fins de retraite

**RÉSOLUTION 212 0307 :**            CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée la démission des personnes suivantes :

- ✓ Diane Trottier-Dumas, enseignante au primaire, à l'école La Providence à Saint-Tite, laquelle est effective au 11 novembre 2006;
- ✓ Monique Rossignol, enseignante au secondaire, à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 1<sup>er</sup> février 2007;
- ✓ Huguette Duperré-Trudel, enseignante au primaire, à l'école Marie-Médiatrice à La Tuque, laquelle est effective au 16 mars 2007;
- ✓ Michèle Brassard, enseignante au primaire, à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective au 14 avril 2007.

Adopté unanimement

Projet de modification au plan d'effectif du personnel de soutien

**RÉSOLUTION 213 0307 :**            CONSIDÉRANT l'analyse des postes du personnel de soutien du secteur général pour l'année scolaire 2007-2008;

CONSIDÉRANT, selon la convention collective applicable, que la commission scolaire doit procéder à des consultations lorsqu'elle a l'intention de procéder à une modification ou à une abolition de poste;

---

Président(e)

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient déposées pour fins de consultation les modifications et abolitions relatives au plan d'effectif du personnel de soutien du secteur général (soutien administratif et manuel), décrites au document 0307-10;

QUE soient ajoutés à ce document les postes afférents aux demandes de reclassement des magasiniers du Carrefour Formation Mauricie, et ce, sous réserve de l'entente à être conclue à ce sujet avec le syndicat concerné.

Adopté unanimement

Engagements

**RÉSOLUTION 214 0307 :** CONSIDÉRANT, suite à l'affichage de postes en personnel de soutien, que des personnes déjà à l'emploi de la commission scolaire et possédant les qualifications requises ont soumis leur candidature ;

CONSIDÉRANT, selon les dispositions de la convention collective régissant le personnel de soutien, que si plus d'une personne possède les qualifications requises et répond aux autres exigences déterminées par la commission scolaire, celle-ci procède suivant l'ordre d'ancienneté parmi les salariés réguliers ;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient affectées comme suit les personnes ci-après décrites, le tout étant conditionnel au présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- ✓ Denise Vincent, agente de bureau classe principale, 35 heures/semaine au Centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 10 avril 2007;
- ✓ Chantal Martel, agente de bureau classe I, 35 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat et à l'école primaire Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 10 avril 2007;
- ✓ Édith Giguère, secrétaire d'école, 25 heures/semaine à l'école Saint-Jacques et à l'école de la Jeune-Relève à Shawinigan, et ce, à compter du 10 avril 2007.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue en date du 20 mars 2007. Eu égard à ce résumé, les membres du conseil des commissaires adoptent les résolutions ci-après décrites.

Appui - Demande  
d'aide financière  
du Parc de la  
Rivière Batiscan à  
la Fondation  
Hydro-Québec

**RÉSOLUTION 215 0307 :** CONSIDÉRANT que le Parc de la Rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière à la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement;

---

Président(e)

---

Secrétaire

CONSIDÉRANT qu'il serait opportun que le Parc de la Rivière Batiscan puisse développer sur son territoire une aire de reproduction et d'interprétation au sujet du papillon « monarque »;

CONSIDÉRANT qu'il serait également avantageux que le Parc de la Rivière Batiscan acquiert du matériel éducatif qui permettra de mieux renseigner les différents groupes scolaires ou autres sur la problématique de reproduction du papillon « monarque » et sa fabuleuse migration annuelle vers le sud des Etats-Unis;

CONSIDÉRANT que ce projet cadre bien avec la mission d'éducation et de protection de la faune et de la flore du Parc de la Rivière Batiscan;

CONSIDÉRANT que chaque année, plusieurs groupes de la Commission scolaire de l'Énergie se rendent au Parc de la Rivière Batiscan pour des journées de plein air et qu'il est important que les activités éducatives proposées répondent aux attentes de la clientèle scolaire;

CONSIDÉRANT que ce projet a été jugé conforme aux objectifs de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement et approuvé par le Chef centrales, Production des Cascades (Centrale de Saint-Narcisse);

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande d'aide financière du Parc de la Rivière Batiscan auprès de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement dans le cadre de ce projet d'aménagement d'une aire de reproduction du papillon « monarque » et d'acquisition de matériel éducatif.

Adopté unanimement

Appui à Alain  
Boucher - Centre  
national  
d'entraînement  
pour l'Est du  
Canada en curling  
au Centre-de-la-  
Mauricie

**RÉSOLUTION 216 0307 :**

CONSIDÉRANT que monsieur Alain Boucher travaille à la réalisation du Projet du Centre national d'entraînement pour l'Est du Canada en curling;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un tel projet requiert la mobilisation de l'ensemble des partenaires de notre région;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie les démarches pour le développement d'un Centre national d'entraînement pour l'Est du Canada en curling au Centre-de-la-Mauricie.

Adopté unanimement

Tous les sujets de l'ordre du jour ayant été considérés, il est procédé, à 20 h 10, à la clôture de la séance.

---

Président(e)

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 217 0307 :** Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que  
soit déclarée close la présente séance du conseil des  
commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT(E)

---

SECRÉTAIRE

---

---

Président(e)

---

Secrétaire